



## Conflit de voisinage et menaces

Par **Seleucos**, le **13/09/2010** à **15:39**

Bonjour,

Mon voisin me rend responsable de diverses choses inventées.  
J'ignore ses propos mais depuis peu ses réactions sont de plus en plus désagréables.

Après m'avoir fait un doigt d'honneur il a fait mine de me viser avec un fusil, ce samedi le couple s'en est prit à ma femme alors qu'elle était dans son jardins.  
Dans la conversation sa femme a menacé le mienne qu'elle se vengerait en faisant le geste d'égorger une personne.

Je trouve que cela va trop loin et j'aimerais leur faire une petite frayeur.

Sans porter plainte immédiatement je souhaiterais pouvoir faire intervenir un représentant juridique pour constater ces agressions (un peut comme un médiateur).

Je remercie par avance les personnes de bon conseil.

Seleucos

Par **trennec**, le **25/09/2010** à **18:15**

cher Monsieur,

Lorsqu'on menace quelqu'un en faisant mine de l'égorger, il s'agit d'une menace de mort laquelle constitue une infraction réprimée par le code pénal.

Vous devriez donc adresser une plainte au Procureur de la République, lequel ouvrira sans nul doute une enquête préliminaire qui se traduira par l'audition par les services de police ou de gendarmerie du voisin dont on doit espérer que le geste a dépassé la pensée.